

07/01/2023

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Commune de VILLIEU-LOYES-MOLLON

République Française

Membres afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

Date d'envoi de la convocation : 19/01/2023

L'An deux mille vingt-trois et le vingt-cinq janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric BEAUFORT, Maire.

Membres présents :

Mesdames Sylvie BLANCHARD, Christine CASTEUR, Frédérique CHRISTIN, Rita ERIGONI
Hélène JOSSERAND, Joëlle KRUCHTEN, Florence LA ROSA, Valérie MARZOLLA, Paméla
NESTEROVITCH, Nicole QUINTANA.

Messieurs Alain BENGUIGUI, Sébastien BOUSSELIN, Michel BOZZACO COLONA, Michel
COLLET, Alain GONARD, Bernard GUERS, Jean-Marc MAZAT, Bruno PICHAT, Olivier
RIGAUD, Serge THEBAULT.

Membres absents excusés :

Madame Annie BERLAND qui donne son pouvoir à Madame Frédérique CHRISTIN
Monsieur Rémy BRUNETTI qui donne son pouvoir à Monsieur Alain GONARD
Madame Roselyne BURON qui donne son pouvoir à Madame Sylvie BLANCHARD
Madame Marie DOMINGUEZ qui donne son pouvoir à Monsieur Eric BEAUFORT
Monsieur Philippe DORKEL qui donne son pouvoir à Monsieur Michel COLLET
Monsieur Guillaume LARDON qui donne son pouvoir à Monsieur Bernard GUERS

Secrétaire de séance : Madame Paméla NESTEROVITCH

Objet : ENSEIGNEMENT – Municipalisation de l'Association des Trois Villages (A3V)

Fin 2021, et courant du 1^e trimestre 2022, le Conseil Municipal de la commune de Villieu-Loyes-Mollon après avoir débattu, s'est prononcé en faveur d'une reprise en régie.

Monsieur le Maire rappelle que l'objectif est de travailler dans la sérénité et d'effectuer un passage en douceur entre l'Association des 3 Villages et la Commune. L'objectif est d'opérer cette transition de manière concertée avec toute la bienveillance nécessaire. La fiche projet de la municipalisation est jointe à la délibération.

Il présente le calendrier de travail et propose aux membres de l'Assemblée d'échanger sur ce point de situation.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

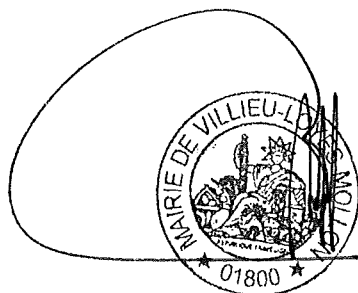
- Valide le projet de la municipalisation tel qu'il est proposé dans la fiche projet de la municipalisation.

07/01/2023

Ont voté pour : 27
Ont voté contre : 0
Se sont abstenus : 0

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire



Accusé de réception en préfecture
001-210104501-20230125-DE_07_01_2023-DE
Date de télétransmission : 31/01/2023
Date de réception préfecture : 31/01/2023